

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE LA SAUSSAYE**

ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT N° 2013 - 054

Réglementation de la vitesse en agglomération

**Rue Lesage Maille (RD 26)
Rue Guillaume d'Harcourt (RD 26)
Route d'Elbeuf (RD 26)**

Le Maire de LA SAUSSAYE,

Vu :

- Le Code de la Route et notamment les articles R.411-25 et R.411-8,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2213/1,
- L'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie,
- la lettre circulaire n° 85-191 du 6 mai 1985 relative aux ralentisseurs du type « passage surélevé »,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité publique en limitant la vitesse suite à l'installation de ralentisseurs, de passages piétons, d'un giratoire et d'un cédez le passage sur la route départementale 26.

ARRÊTE

Article 1 : Des dispositifs ralentisseurs du type « passage surélevé », passages piétons et un giratoire seront installés sur :

- La route départementale n° 26 « rue Lesage Maille, au niveau du 3, Guillaume d'Harcourt au niveau du 6 » au droit de leur intersection,
- Un panneau « cédez le passage « route d'Elbeuf » au niveau du carrefour avec la rue François Cevert.

Article 2 : A cet effet, la vitesse de tous véhicules sera limitée à 30 km/h à l'approche de ces dispositifs.

Article 3 : Une signalisation horizontale réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par la commune de La Saussaye.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LA SAUSSAYE.

Article 5 : Le droit des tiers est et demeure expressément réservé.

Article 6 : M. le Maire de La Saussaye, M. le Commandant du groupement de gendarmerie, l'Agence Routière Départementale de Brionne, chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera envoyée au pôle exploitation entretien et transport du Conseil Général de l'Eure et à M. le Commandant du SDIS de Bernay.

A La Saussaye, le 13 novembre 2013
Le Maire,
Didier GUÉRINOT

